

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: TÉMOIN, Notre fidèle et Bien-Aimé SIR JOHN MICHEL, C. C. B., Administrateur du gouvernement de Notre Province du Canada, et Lieutenant-Général Commandant de Nos Forces en icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité de MONTRÉAL, dans Notre dite Province du Canada, ce QUINZIÈME jour de JANVIER, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de Notre Règne la trentième.

Par Ordre,

ÉDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE
du
Canada. }

J. MICHEL.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le Vingt-septième jour de Février courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Quinzième jour du mois de Janvier dernier, NOUS AVONS JUGÉ A PROPOS de proroger Notre Parlement Provincial au VINGT-SEPTIÈME jour du mois de FÉVRIER courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, NOUS AVONS CRU CONVENABLE, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Cité d'OTTAWA, SAMEDI, le SIXIÈME jour du mois d'AVRIL prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.